

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 mai 2023

## Comprendre les principaux risques des fonds

**Lorsque vous investissez dans un fonds, vous espérez obtenir de bonnes performances à long terme mais ce placement peut également comporter des risques. Quels sont-ils ? Zoom sur ceux que l'on retrouve fréquemment dans les fonds actions ou obligations.**

# LES PRINCIPAUX RISQUES DES FONDS D'INVESTISSEMENT

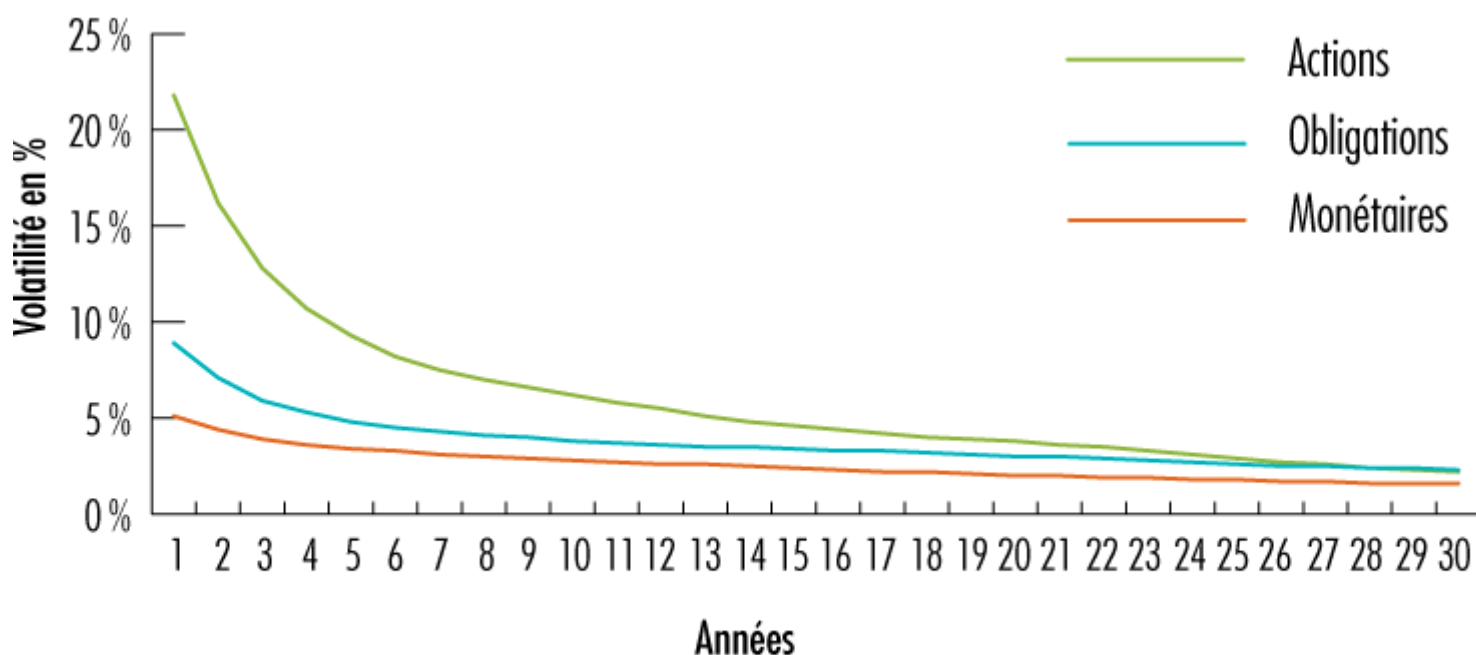
Lorsque vous investissez sur un fonds commun de placement, vous devez être conscient que le support peut présenter des risques. Zoom sur ceux que l'on retrouve fréquemment dans les fonds actions, obligataires ou diversifiés.

## LE RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

La totalité des fonds et sicav investis sur les marchés financiers présentent un risque de perte en capital.

Le fait que le cours d'une valeur (action ou obligation) puisse évoluer à la hausse ou à la baisse correspond à ce que les spécialistes nomment **la volatilité** : plus la volatilité d'un produit est grande, plus le risque associé à ce produit est fort.

RÉDUCTION DU RISQUE EN FONCTION DE LA DURÉE DE PLACEMENT  
(France : 1900-2022\*)



\*Périodes de guerre exclues de l'analyse [1915-1920] et [1940-1948]

La volatilité et le risque se réduisent progressivement avec la durée d'investissement.

Source : Global Financial Data. Calculs : Harvest.

Pour connaître le niveau de risque d'un produit, il faut lire le **DIC** (Document d'informations clés).

Le profil de risque et de rendement d'un fonds est symbolisé par une échelle allant de 1 (moins risqué) à 7 (plus risqué).

## LE RISQUE DE TAUX

**Mots clés**

BIEN INVESTIR

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

GUIDE ÉPARGNANT

BIEN INVESTIR

29 mars 2023

Comprendre le document d'informations clés (DIC)

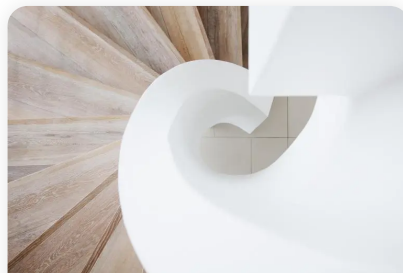


GUIDE ÉPARGNANT

PLACEMENTS COLLECTIFS

27 novembre 2017

Pourquoi et comment investir en fonds et Sicav ?



ARTICLE

PLACEMENTS COLLECTIFS

13 mars 2015

Investir en fonds et Sicav : comprendre le profil de risque



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02